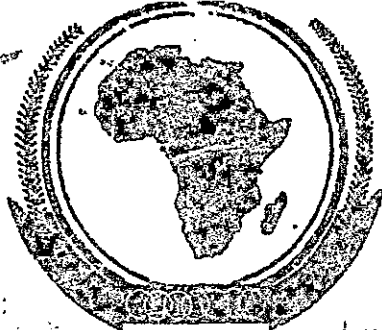


**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT**

P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

SECRETARIAT

B. P. 3243

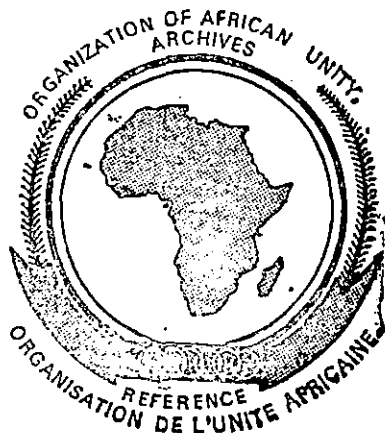
CONSEIL DES MINISTRES

Seizième session ordinaire

Addis-Abéba. Février/Mars 1971.

CM/372

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE CONJOINTE DE
LUTTE CONTRE LA PESTE BOVINE.-



CM0372

MICROFICHE

CAMPAGNE CONJOINTE DE LUTTE CONTRE LA PESTE BOVINE.

La première phase de cette importante campagne de lutte contre la peste bovine qui a couvert l'Afrique Occidentale et Centrale s'est achevée en novembre 1969. La seconde phase qui s'étend sur les pays de l'Afrique Orientale à savoir le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Ethiopie, la Somalie et le Soudan a officiellement démarré en novembre 1968. Elle se poursuit par conséquent depuis plus de deux ans.

La campagne orientale comporte un cachet particulier : deux maladies animales très redoutées en Afrique sont combattues au cours d'une seule campagne vaccinale. On effectue deux vaccinations simultanées, l'une de culture sur bouillon utilisée contre la péripneumonie contagieuse des bovidés, l'autre de culture sur tissu contre la peste bovine. La vaccination simultanée a été pratiquée sous forme de programme pilote dans les régions Kenyanes et Tanzaniennes où les cas de péripneumonie contagieuse des bovidés sont fréquemment signalés. Les bons résultats obtenus à la suite de ce projet pilote ont fait qu'aucun cas de péripneumonie n'a été signalé dans ces régions après les opérations vaccinales. Cette expérience a permis la généralisation de la vaccination simultanée dans de nombreuses zones d'Afrique Orientale.

La deuxième réunion technique de revue sur la peste bovine a été organisée à Kampala, Ouganda, en décembre 1970. Elle a groupé les délégués des pays participants, les représentants des agences donatrices, des laboratoires, de la CEA et de certaines organisations internationales.

Cette réunion a permis aux délégués de confronter leurs notes et leurs expériences avec les délégués venant d'autres pays.

L'unité de coordination internationale basée à Nairobi a assuré une coordination active des activités sur le terrain en organisant de réunions inter-Etats périodiques pour examiner les problèmes qui se posent au niveau des frontières, et en veillant à l'exécution des programmes de vaccination, etc.

Les difficultés rencontrées au début de la campagne ont été vite surmontées et un total de 10 millions de têtes de bétail ont été vaccinés contre la péripneumonie contagieuse des bovidés.

Certains pays cependant ont reçu le matériel tardivement, aussi l'impraticabilité des routes a rendu le transport du vaccin peu aisé, ce qui a causé des désavantages non négligeables. Au cours de la deuxième année vaccinale, des résultats remarquables ont été obtenus dans la majorité des pays et dans certains d'eux aucun foyer de peste bovine n'a été signalé depuis.

Malheureusement partout ailleurs où le nombre d'animaux vaccinés n'a pas atteint l'objectif visé, une recrudescence alarmante de foyers actifs de peste bovine a été signalée. Le coordonnateur international s'est alors immédiatement penché sur le problème et a envoyé des agents de vaccination dans les pays concernés pour remédier à la situation.

Sur l'ensemble de la zone couverte par la phase IV, la peste bovine se trouve à présent repoussée vers le nord. Dans les pays du sud, à savoir Kenya, Tanzanie, Ouganda, le contrôle de la maladie a été si satisfaisant que leurs délégués à la conférence annuelle se demandaient comment parer une fois pour toutes à l'apparition de nouveaux foyers dans la région.

Pour intensifier la campagne et la concentrer dans la partie nord de la zone de la phase IV, l'unité de coordination basée à Nairobi sera transférée à Addis-Abéba vers la fin du premier semestre de l'année 1971. Dans l'entretemps, le coordonnateur international adjoint résidera à Nairobi pour achever la campagne qui se poursuit dans la partie australe.

La campagne contre la peste bovine continue à jouir du généreux soutien financier des agences donatrices comme l'USAID, l'ODM, le German Technical Aid, le PNUD, etc. Le Secrétariat exécutif leur en reste très reconnaissant.

La fin heureuse de cette campagne vaccinale en Afrique Orientale marquera sans doute le début d'un contrôle effectif de la maladie voir son éradication totale en Afrique de l'Est. Pour parvenir à ce résultat, il est important de veiller à l'application stricte des mesures conservatoires.

Au terme de chaque phase de la campagne, les pays participants signent un accord portant sur les mesures suivantes :

a) continuer la vaccination :

i) des veaux nés au cours de la même année pendant deux années successives ;

ii) de tous les animaux non vaccinés pendant la campagne.

Tenir les pays voisins au courant de la situation de la peste bovine dans les différents pays.

c) Mise en application des mesures conservatoires agréées au cas d'une manifestation de la peste.

IBAR était chargé de la mise en application de ces mesures conservatoires. C'est une lourde tâche qui requiert la bonne coopération de tous les pays concernés pour être menée à bien. Cette coopération doit se situer dans le cadre du financement. La CSTR/OUA lance par conséquent un appel aux Etats membres pour qu'ils majorent les budgets des Services d'élevage afin de permettre à ces départements d'en finir une fois pour toutes avec la peste bovine.

La politique de l'OUA en matière d'élevage vise à l'accroissement du contenu en protéine de l'alimentation des peuples africains. De nos jours, la viande constitue la source de protéine la moins chère en Afrique.



Grâce aux divers programmes de lutte organisés par la CSTR/OUA, l'Afrique s'achemine aujourd'hui vers la solution définitive du problème des maladies animales, solution qui permettra le développement libre de l'élevage. Il reste vrai que la péripneumonie contagieuse des bovidés nous pèse encore sur les bras. La CSTR/OUA a pris des mesures adéquates pour faire démarrer une campagne conjointe de lutte contre cette maladie à l'image de celle organisée contre la peste.

L'adoption par les Etats membres de mesures concrètes visant à l'amélioration quantitative et qualitative de leur cheptel, par conséquent de leur méthode d'élevage, demeure fondamentale. Seule une telle politique pourrait assurer le ravitaillement de la population africaine en viande, et même éventuellement faire rentrer des devises dont on a si grand besoin.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-02

Progress report on O.A.U. Joint Campaign against Rinderpest

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7579>

Downloaded from African Union Common Repository